

Rapport financier 2006



“ Une relation durable, ça change la vie ”



NORD DE FRANCE

Sommaire

Rapport de gestion sur les comptes sociaux
et consolidés page 3

Rapport du Président du Conseil d'administration page 26

Rapport des Commissaires au Comptes
sur le rapport du Président page 39

Rapport de gestion sur
les comptes sociaux et consolidés

Le dynamisme de la consommation intérieure, la progression des investissements, l'amélioration du commerce extérieur et la baisse du chômage ont contribué à la relance de la croissance française en 2006. La BCE a prudemment accompagné cette dynamique française et européenne en augmentant à cinq reprises son principal taux directeur pour le porter à 3,50% fin 2006. Cette politique de hausse devrait être poursuivie en 2007 pour maîtriser toute dérive inflationniste dans un contexte d'activité économique jugé assez ferme.

L'activité commerciale a été marquée par la conquête de plus de 43 000 nouveaux clients, qui ont souscrit en moyenne 1,8 produits générateurs de commissions.

Le 20^{ème} anniversaire de la MRA, filiale IARD de la Banque, et la formation de l'ensemble du réseau commercial à la vente de produits d'assurance a permis d'augmenter le stock de contrats d'assurance hors prêts de 12% (soit un accroissement net de 29 300 contrats).

Dans ce contexte de conquête, l'encours global de collecte et de crédits atteint 31,2 milliards d'euros fin 2006 (+10,6%).

- ❑ L'encours de collecte (17,8 Md€) augmente de 7,6% avec une forte contribution des encours d'épargne financière (+9,5%) et livrets (+15,4%). Dans un contexte national de forte décollecte, l'encours d'épargne logement décroît faiblement (-2,4%) témoignant de la qualité d'information apportée à la clientèle sur la réforme fiscale intervenue.
- ❑ L'encours de crédits (13,5 Md€) augmente de 14,7% avec près de 3,4 milliards d'euros de réalisations moyen long terme. L'ensemble des marchés contribuent à cette dynamique et particulièrement le marché de l'habitat qui affiche une progression de 17% de son encours.

La Caisse a développé, en parallèle de son activité bancaire, une politique de gestion dynamique du compartiment fonds propres contribuant à la progression de son produit net bancaire.

Le réseau commercial s'est enrichi de 6 nouvelles agences portant le nombre total de points de vente à 248 dont 90 sont désormais ouverts 7j/7j, dans le cadre du nouveau concept d'agence. Soixante modernisation d'agences sont planifiées en 2007. Et de nouvelles ouvertures opportunistes viendront compléter le maillage en zone urbaine. Cet ambitieux programme pèse sur les charges de fonctionnement nettes. Dans ce contexte, la Caisse Régionale affiche un coefficient d'exploitation de 49,8% en baisse de deux points.

Ainsi, en 2006, les fruits de l'activité commerciale soutenue associée à une bonne maîtrise des charges de fonctionnement et des risques crédits se traduisent par une nouvelle progression du résultat net social (+11%).

Sur un territoire de 4 millions d'habitants, le Crédit Agricole Nord de France a confirmé sa place de leader et son ancrage régional en poursuivant durablement ses efforts de développement et d'investissement. Premier Bancassureur régional, la Caisse a mis en œuvre une stratégie immobilière en se portant acquéreur de deux importants réseaux régionaux d'agences immobilières (70 agences) d'une part et en développant son parc immobilier à Euralille, premier quartier d'affaires de la région. La banque a renforcé les synergies avec son pôle capital risque et continue d'accompagner le développement du Crédit Agricole de Belgique.

Fort de ses réussites, la Caisse Régionale réaffirme ses valeurs mutualistes en lançant dès 2007 une campagne de développement du sociétariat de ses 63 Caisses locales.

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes sociaux par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-02 du 31 mars 2006 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. Les dispositions de cet avis relatives aux modalités de constitution de la provision ont été anticipées sur l'exercice 2005, aussi les seuls changements sur l'exercice 2006 induits par le présent avis concernent l'information fournie en annexe (note 15 de l'annexe).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France applique également à compter du 1er janvier 2006 l'avis CNC n° 2006-05 relatif à la comptabilisation de l'imposition forfaitaire annuelle. Cet avis tire les conséquences comptables de la suppression de la déductibilité de l'imposition forfaitaire annuelle sur l'impôt sur les sociétés. Celle-ci devient une charge déductible du résultat imposable à compter du montant payé en 2006. En conséquence, cette charge est désormais comptabilisée dans la rubrique « Impôts et taxes ».

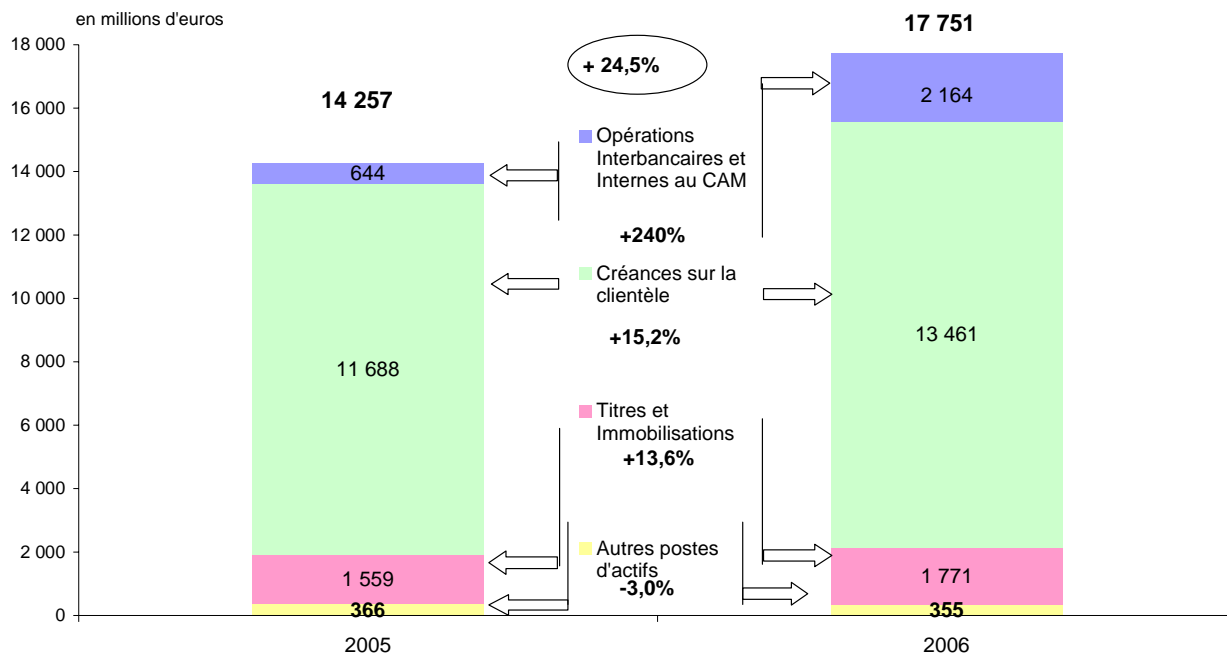
Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas conclu, au cours de l'exercice 2006, de contrat de garantie financière assorti d'un droit de réutilisation. Aussi n'a-t-elle pas eu à appliquer l'avis CNC n° 2006-10 du 30 juin 2006 relatif à la comptabilisation des actifs donnés en garantie dans le cadre de ces contrats.

En application du règlement CRC 2005.04 du 3/11/2005, et afin d'assurer la comparaison avec les états financiers 2005, les termes "provisions pour dépréciations, provisions pour risques et charges et mouvements des provisions sur risques de contrepartie" utilisés dans les présents états financiers" correspondent, respectivement aux termes "dépréciations, provisions, mouvements de dépréciation liés à un risque de contrepartie" tels que prévus dans le règlement susvisé.

Le Bilan

En progressant de 24,5% par rapport à 2005, le total bilan atteint 17 751 millions d'euros en 2006.

L'Actif



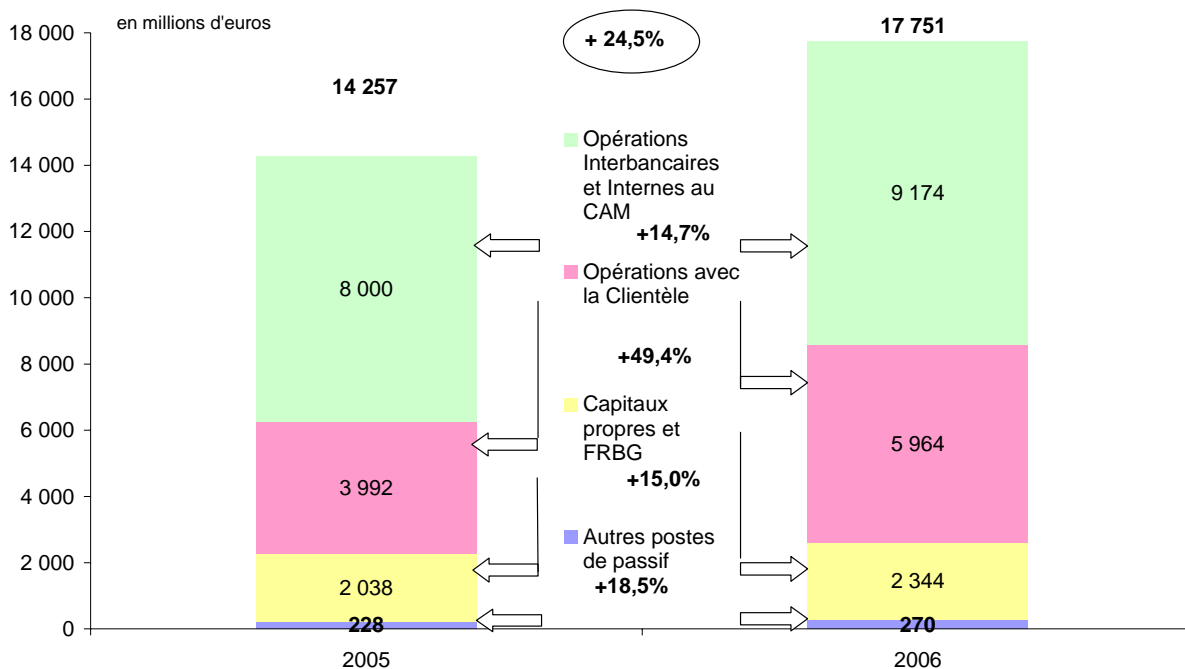
- Les **opérations interbancaires et internes au CAM** s'élèvent à 2 164 M€ soit 2,4 fois le montant à fin décembre 2005.
 - Les Opérations internes CAM qui se composent des soldes des comptes ouverts auprès du groupe CA S.A. (SCT Brunoy, Contredépôt CODEVI, ...) représentent un total de 1 698M€ en 2006, en hausse de 1 346 M€ par rapport à 2005. Cette hausse est principalement liée au compte courant détenu auprès de Crédit Agricole SA (+1 276M€).
 - Les encours de caisse, le solde des comptoirs Banque de France et les créances sur les établissements de crédit sont regroupés sous le terme global d'Opérations interbancaires. Leur montant en 2006 s'élève à 466 M€ contre 292 M€ en 2005.

- En progression de 15,2%, les **Opérations clientèle** s'établissent à 13 461 M€ en 2006 soit 75,8% du total bilan. Leur progression provient de la bonne tenue des encours de crédits sur l'ensemble des marchés de la Caisse et particulièrement sur l'habitat avec un croissance annuelle de l'encours à fin décembre de 17,0%.

- La catégorie des **Titres et immobilisations** augmente de 13,6% à 1 771 M€.
 - Les opérations de portefeuille se montent à 837 M€ soit une progression de 1,7%.
 - Les Titres de participation et les parts dans les entreprises liées progressent de 24,9% à 818M€ en 2006. Les principales variations proviennent :
 - d'augmentations de capital dans la SAS Belgium CA (+9M€), de la part de détention dans Participex SA (+3M€) et d'avances consenties auprès de la SAS Rue La Boétie (+90M€) ;
 - et de nouvelles participations dans la SACAM International (36,5M€) qui regroupe la participation des Caisses Régionales dans la stratégie internationale de Crédit Agricole SA, la SAS JPF (12M€) qui porte le réseau d'agences Imm'Nord.

- Les **Autres postes d'actifs** regroupent les comptes de régularisation et d'autres actifs pour un montant de 355 M€ en 2006.

Le Passif



- Les **Opérations Interbancaires et Internes au CAM** d'un total de 9 174 M€ sont en augmentation de 14,7%. Elles regroupent pour l'essentiel les avances reçues de Crédit Agricole S.A. et la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse Régionale.
- Les **Opérations avec la clientèle** sont en augmentation de 49,4% à 5 964 M€. Ce poste comprend :
 - les comptes à vue des clients auprès de la banque et les dépôts rémunérés à terme pour un total de 2 966 M€, en augmentation de 14,0%
 - les titres émis par la Caisse Régionale composés essentiellement des Titres de Créances Négociables (CDN et BMTN) en hausse de 1 608 M€ (+116%).
- Les **Fonds Propres et provisions** atteignent 2 344 M€ et progressent de 306 M€, soit +15%, avec la décomposition suivante :
 - +17,4 M€ lié à l'accroissement du résultat net sur l'exercice.
 - +148,7 M€ sur les provisions et dettes subordonnées dont +122,4 M€ sur les dettes subordonnées et titres participatifs (dont +108 M€ liés aux émissions de TSR réalisées en novembre 2006) et 26,4M€ liées aux provisions pour risques et charges.
 - +139,7 M€ sur les Capitaux propres du fait de la mise en réserve du résultat conservé de 2005.

L'actionnariat

En K€	2 0 0 5		2006	
	Mtt	%	Mtt	%
CCI	45 100	26,5%	46 048	26,9%
<i>dont Public</i>	43 231	25,4%	44 325	25,9%
<i>dont CLCAM</i>	1 668	1,0%	1 722	1,0%
CCA (<i>détenus par CASA</i>)	43 617	25,6%	43 617	25,5%
Parts Sociales	81 530	47,9%	81 529	47,6%
<i>dont CLCAM</i>	81 528	47,9%	81 528	47,6%
<i>dont Administrateurs</i>	2	0,0%	2	0,0%
T O T A L	170 247	100%	171 194	100%

Les délégations accordées en matière d'augmentation de capital social sont mentionnées dans l'article 7 des statuts : "Le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 300.000.000 euros, soit par décision du Conseil d'administration, au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuées par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés... "

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, la valeur nominale des titres constitutifs du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a été divisée par 5 avec effet au 2 janvier 2006.

Suite à la possibilité de réinvestissement du dividende en CCI, 310 676 nouveaux certificats coopératifs d'investissement ont été souscrits en 2006. La souscription a été réalisée au prix unitaire de 26 euros, soit 3,05 euros de nominal et 22,95 euros de prime d'émission, avec jouissance des titres au 1er janvier 2006.

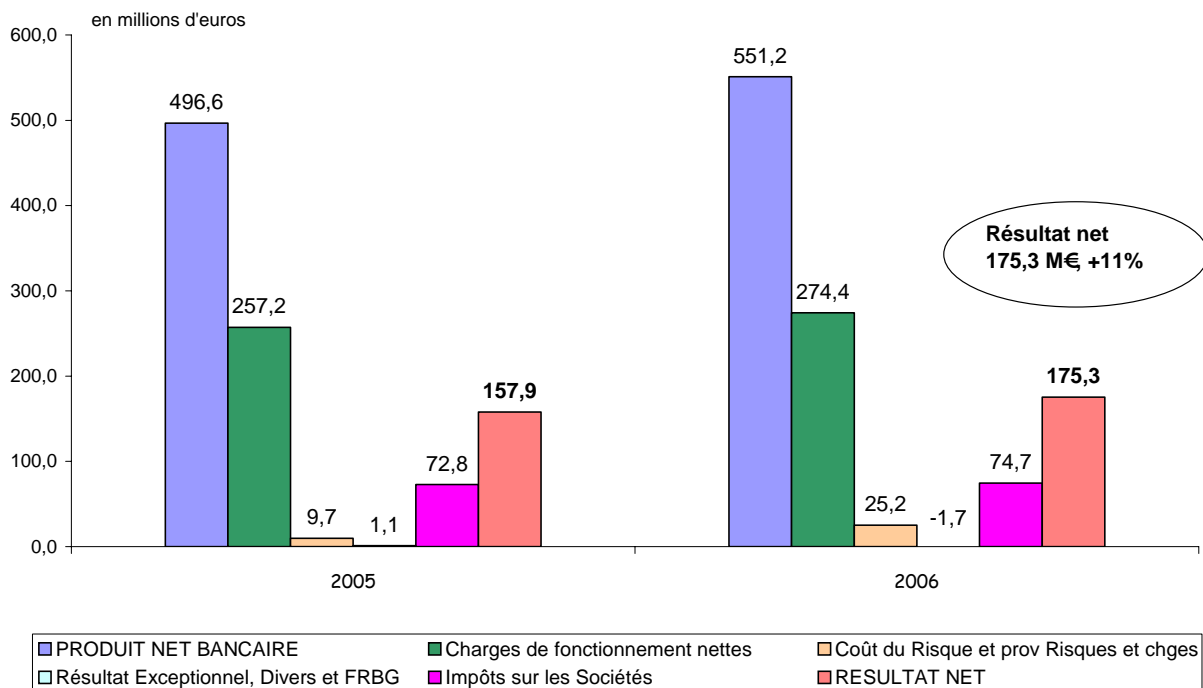
- Les **Autres postes de Passif** regroupent les comptes de régularisation et les autres passifs pour un montant de 270 M€.

Le Hors-Bilan

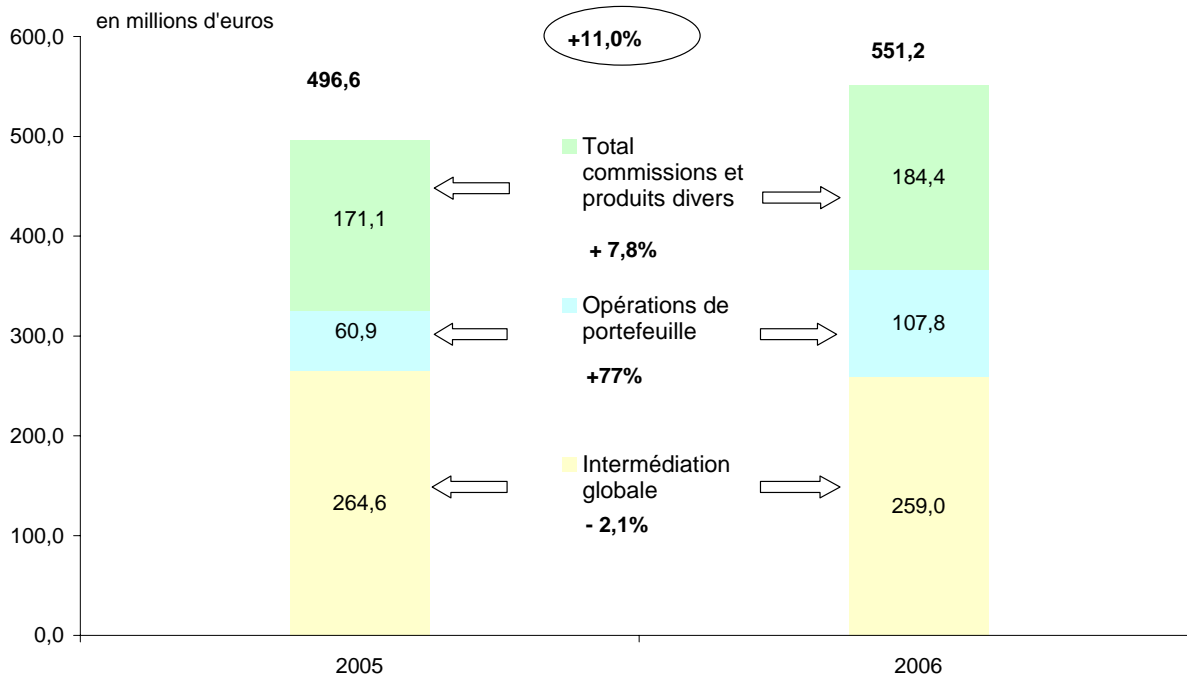
HORS BILAN (en millions d'euros)	2005	2006
Engagements donnés	3 412	3 872
Engagements de financement	2 922	3 417
Engagements de garantie	480	441
Engagements sur titres	9	13
Engagements reçus	2 806	3 303
Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	2 796	3 290
Engagements sur titres	9	13

- Les **engagements donnés** augmentent de 13,5% par rapport à 2005 et s'élèvent à 3 872 M€. Ils se décomposent en :
 - 3 417 M€ d'engagement de financement (principalement auprès de la clientèle), en augmentation de 16,9% ;
 - 441 M€ d'engagements de garantie en baisse de 8,1% par rapport à 2005.
 - 13 M€ d'engagements sur titres.
- Les **engagements reçus** augmentent de 17,7% par rapport au 31 décembre 2005 et s'élèvent désormais à 3303 M€. Ils intègrent :
 - Les engagements de garantie reçus de la clientèle pour 1 270 M€ en accroissement de 21,2% sur un an ;
 - Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 1 907M€
 - Les engagements sur titres du même montant que les engagements donnés sur titres soit 13 M€

Le Compte de Résultat



Le Produit Net Bancaire : 551,2 M€



Alors que la courbe des taux s'est inscrite dans un mouvement haussier, contraignant fortement le spread entre les taux courts et les taux long, le PNB progresse de +11,0% à 551,2 M€ en 2006.

□ La **marge d'Intermédiation Globale : 259,0 M€** en baisse de 2,1% par rapport à 2005.

Dans un contexte d'évolution des taux défavorable aux banques, cette marge affiche une légère baisse atténuée par l'effet positif des volumes de crédits. Au delà, la Caisse Régionale a adhéré en 2006 au système de mutualisation de la couverture des gaps inflation et livrets auprès de Crédit Agricole SA.

□ Les **Commissions clientèle et produits divers** pour 184,4 M€ se composent :

- des **Commissions clientèle : 183,6 M€** en augmentation de 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

Cette bonne progression est liée au développement des commissions de gestion de compte et services (+3,1 M€) ; des commissions sur assurance IARD (+1,0 M€) ; et aux produits issus des actions menées ces dernières années sur l'assurance décès et invalidité lors des réalisations de crédits (+9,8M€).

- des **Marges diverses et produits accessoires : 0,8 M€** en variation de 0,6 M€ par rapport à 2005.

□ Les **Opérations de portefeuille : 107,8 M€** augmentent de 77,2% en un an.

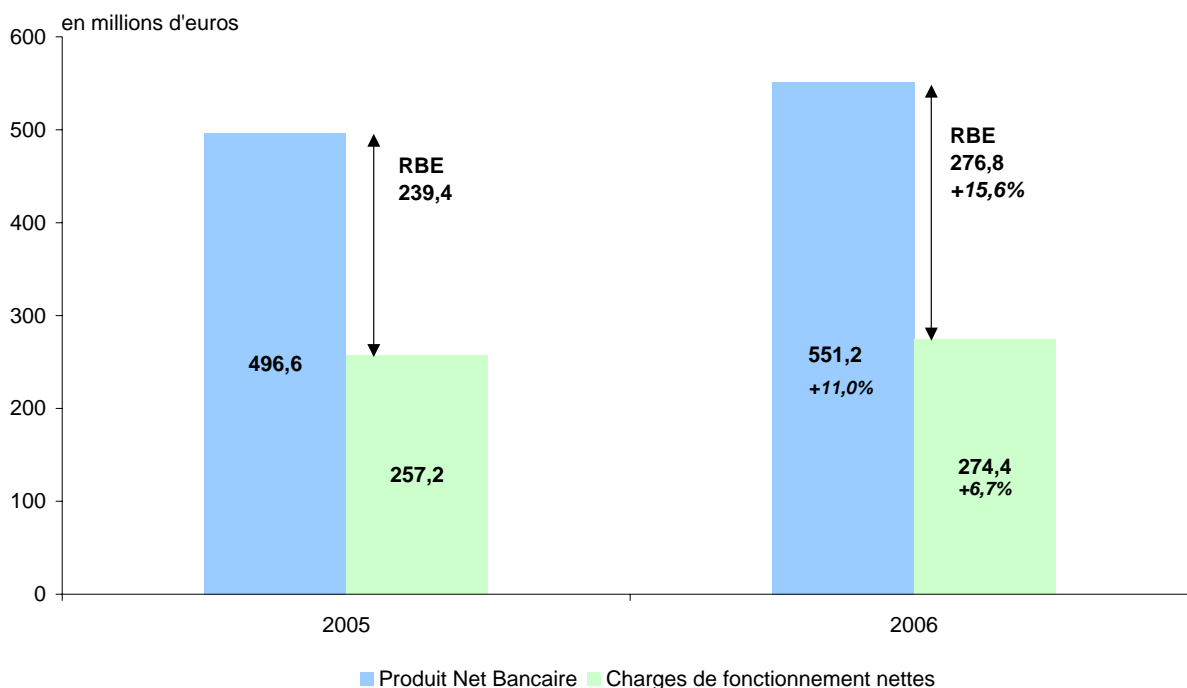
La contribution de la marge sur portefeuille résulte du bon rendement du portefeuille de titres de placement et d'investissement. Les plus values sur titres de placement externalisées ou comptabilisées progressent de +45M€.

La marge sur titres de participations et entreprises liées (+12,4 M€) profite de la forte progression du dividende de la SAS La Boétie, actionnaire principal de Crédit Agricole SA, et du développement du Crédit Agricole de Belgique.

L'exercice se solde par un maintien du montant des plus-values latentes du portefeuille titres (109,6M€ fin 2006 contre 113,1M€ fin 2005).

Le Résultat Brut d'Exploitation : 276,8 M€

Le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de 15,6% à 276,8 M€



□ Les charges de fonctionnement nettes sont en augmentation de 6,7% par rapport à 2005 pour atteindre 274,4 M€. Elles se répartissent entre :

- Les **charges de personnel : 156,7 M€** en augmentation de 2,6% par rapport à 2005.

Les salaires progressent de 4,1% en 2006 auquel s'ajoute une hausse de l'enveloppe d'intéressement et de participation des salariés aux bénéfices.

- Les **Autres charges de fonctionnement nettes : 117,7 M€** en hausse de 12,6% par rapport à 2005.

L'exercice 2006 est marqué par la poursuite du déploiement du nouveau concept d'agence. Les principaux investissements du programme ont démarré en 2005. La réalisation complète de ce dernier prévoit un étalement des investissements jusqu'en 2009.

Avec l'augmentation des charges de fonctionnement de 6,7% et une progression de 11,0% du PNB, le coefficient d'exploitation passe de 51,8% à 49,8%.

Le Résultat Net : 175,3 M€

En M€	2005	2006
Résultat Brut d'Exploitation	239,4	276,8
Coût du risque crédit	-18,8	-24,0
Autres provisions pour risques et charges	9,1	-1,2
Résultat net sur Actifs immobilisés	0,3	-1,8
Résultat Exceptionnel	0,8	0,1
Impôts sur les sociétés	-72,8	-74,7
Résultat Net	157,9	175,3

□ Le **Coût du risque crédit** augmente de 6,1 M€ en 2006, en progression de +32,2%. Cette évolution est totalement imputable à l'évolution des règles de provisionnement de certaines catégories de créances douteuses et litigieuses qui ont permis à la Caisse d'optimiser sa couverture du risque crédit. Hors cet élément, le risque crédit est stable par rapport à 2005.

□ Les **Autres provisions pour risques et charges** enregistrent une charge de 1,2 M€. Elle correspond pour l'essentiel à un ajustement de la provision sur risques opérationnels en 2006 justifiée à partir de la cartographie des risques.

□ Le **Résultat net sur actifs immobilisés** représente une charge de 1,8 M€ et correspond principalement à la liquidation d'un GIE. L'impact de ce dernier est compensé au niveau de la charge fiscale.

Après imputation d'une charge fiscale de 74,7 M€, le **Résultat Net** s'établit à 175,3 M€ en progression de 11,0%.

Affectation des Résultats

Au vu de ces résultats, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2007 d'affecter le résultat net de 175,3 millions d'euros de la manière suivante :

Répartition du résultat (en M€)	2005	2006	Evolution
Report à nouveau débiteur (*)	-15,3	-	ns
Intérêts aux Parts Sociales	1,6	1,6	0%
Dividendes aux CCI	12,6	14,2	12,9%
Dividendes aux CCA	12,2	13,4	10,6%
Réserves	116,3	146,0	25,5%
Résultat Net	157,9	175,3	11,0%

(*) Le **report à nouveau 2005** résulte du calcul à compter du 1^{er} janvier 2005 des provisions sur créances douteuses sur la base des flux futurs actualisés conformément au règlement CRC n°2002-03. Les effets qui découlent de l'actualisation de ces provisions constituent un changement de méthode comptable. Celui-ci est évalué à 15,3 M€ et a été constaté au bilan d'ouverture en contrepartie des capitaux propres.

Les **comptes de l'exercice 2006** ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 29 janvier 2007. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2007, il sera proposé :

- le paiement d'**intérêts aux parts sociales** de 2,0% soit 0,06 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40% du montant des revenus distribués (régime réservé aux personnes physiques).

- le paiement d'un **dividende** de 0,94 euro **par Certificat Coopératif d'Investissement** .

Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40% sur le montant des revenus distribués, à l'abattement fixe de 3 050 euros pour les couples et 1 525 euros pour une personne célibataire et à un crédit d'impôt égal à 50% des revenus distribués et plafonné à 230 € pour un couple et 115 € pour une personne célibataire.

- le paiement d'un **dividende** de 0,94 euro **par Certificat Coopératif d'Associés**.

Conformément aux statuts, il sera proposé à chaque porteur de parts sociales de la Caisse Régionale, de certificats coopératifs d'investissement, et de certificats coopératifs d'associés, pour toute la rémunération qui leur est due, une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en parts sociales ou en certificats à émettre.

Lorsque le montant des intérêts aux parts sociales pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier de parts sociales, le porteur de parts sociales recevra le nombre entier de parts sociales immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Lorsque le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés, le porteur de certificats recevra le nombre entier de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ou immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

Rappel du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Evolution des intérêts aux parts sociales (après division du nominal)			
Année	Montant net	Avoir fiscal (*)	Montant brut
2003	0,062	0,03	0,092
2004	0,062		
2005	0,06		

(*) concerne le régime fiscal pour les personnes physiques jusqu'en 2003

Evolution du dividende des CCI (après division du nominal)			
Année	Montant net	Avoir fiscal (*)	Montant brut
2003	0,72	0,36	1,08
2004	0,80		
2005	0,85		

(*) concerne le régime fiscal pour les personnes physiques jusqu'en 2003

Evolution du dividende des CCA (après division du nominal)			
Année	Montant net	Avoir fiscal (*)	Montant brut
2003	0,72	0,36	1,08
2004	0,80		
2005	0,85		

(*) concerne le régime fiscal pour les personnes physiques jusqu'en 2003

Les ratios prudentiels

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises. Pour le Groupe Crédit Agricole Nord-de-France, les fonds propres évalués suivant les normes du Ratio de Solvabilité Européen sur base consolidée s'élèvent à 1 942 M€ au 30 juin 2006.

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

❑ **Le Ratio de Solvabilité Européen**

Selon l'article 1 du règlement CRB n° 91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio de Solvabilité Européen de la Caisse Régionale se situe à 12,68% au 31 décembre 2006.

❑ **Le Coefficient de Liquidité**

Selon les termes du règlement n°88-01 du Comité Réglementaire Bancaire, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Il doit être au moins égal à 100% pour respecter les normes du CRB. La Caisse Régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale, de 299% au 31 décembre 2006.

❑ **Le Return on Equity ROE**

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Il est de 9,28% en 2006.

❑ **Le Return on Asset ROA**

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,99% en 2006.

Le suivi et le Contrôle des Risques

Les principaux risques font l'objet d'une surveillance très attentive, conformément aux exigences du règlement 97-02 modifié en mars 2005 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), relatif au contrôle interne. Ce règlement, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 1997 et complété en 2001, édicte les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures.

□ **Le risque Crédit**

Les crédits en situation irrégulière sont déclassés en Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) suivant une procédure interne plus stricte que les règles de retard fixées par la Commission Bancaire. Ces règles sont même parfois anticipées sur décision des Comités des Risques de la Caisse Régionale, sur des dossiers qui présentent des indicateurs de risque avéré. En 2006, le niveau des risques a évolué favorablement, l'encours de CDL en capital et intérêts ayant été ramené à 297 M€ au 31 décembre 2006 contre 301 M€ fin 2005. Le taux de CDL sur encours se limite ainsi à 2,18 % (2,53 % fin 2005) et reflète une conjoncture favorable ainsi que les efforts fournis pour prendre en charge le plus en amont possible les clients en difficulté.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision, calculée par différence avec l'espoir de recouvrement découlant des garanties reçues. Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut-être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Fin 2006, le taux de couverture par les provisions se stabilise à 68,2 % (contre 70,2 % au 31 décembre 2005).

Après prise en compte des 10,2M€ de provisions constituées par les Caisses Locales au titre de leur activité de cautionnement d'une partie des engagements de la Caisse Régionale et retraitement de 11,1M€ d'encours de CDL enregistrés au titre de l'activité des affaires internationales, les ratios de taux de CDL et de taux de couverture s'affichent respectivement à 2,09% et 74,4%, ce qui traduit l'effort complémentaire de provisionnement réalisé en 2006.

□ **Le risque de transformation**

Selon les textes du règlement n°86-17 du Comité de la Réglementation bancaire, les établissements de crédit sont tenus de présenter un coefficient de fonds propres et de ressources permanentes supérieur à 60%.

Ce ratio a pour objet de mesurer le risque de transformation. Le respect de la norme signifie que les crédits de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans sont couverts à plus de 60% par des ressources de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans.

Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes calculé sur base sociale s'élève à 110% au 31/12/2006 pour la Caisse Régionale Nord de France.

□ **Le risque de Taux**

Par la structure de son bilan, la Caisse Régionale Nord de France est exposée défavorablement à la baisse des taux.

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque trimestre et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration. Pour se protéger contre une exposition à une baisse des taux, la Caisse régionale utilise des swaps de couverture.

Cette **couverture** est composée de **1 043 M€ de swaps** actifs au 31/12/2006

□ **Les risques de marchés**

Selon le règlement CRBF 97-02, la Caisse Régionale est assujettie à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché. L'exigence de Fonds Propres au titre des Risques de Marché calculée par la méthode standard s'élève à 816K€ au 31/12/2006. Elle porte en totalité sur le portefeuille de négociation (swaps spéculatifs).

□ Le contrôle interne

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant l'année 2006 un contrôle continu sur ses activités. Afin d'assurer sa conformité avec l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02, l'organisation et le fonctionnement de son dispositif de Contrôle Interne ont été adaptés.

Ainsi, la responsabilité de veiller à la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité du Contrôle Interne est désormais partagée entre trois fonctions :

- le Responsable de Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

Le dispositif mis en place, qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse Régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories:

- les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité.
- les contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des grands risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, le Comité des Risques... , dont les travaux sont régulièrement présentés au Conseil d'administration.

L'essentiel de la sécurité informatique est confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du GIE Comète. Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes.

Le contrôle annuel du degré de conformité du système d'information a été opéré par l'infogérant, conformément aux obligations contractuelles, et ne révèle pas de points négatifs. Au-delà, des audits d'appréciation du niveau de sécurité du système d'information ont été réalisés par des cabinets extérieurs spécialisés afin de mettre en évidence les éventuelles mesures correctives à mettre en oeuvre.

Les Filiales Consolidées

□ La bancassurance en France

▪ Les Caisses Locales

Ce sont des **sociétés civiles coopératives et mutualistes**. Leur rôle essentiel est l'examen des demandes de prêts des sociétaires. Organes de base du Crédit Agricole, elles permettent de garder un contact constant avec l'environnement local. Les Caisses Locales affiliées à la Caisse Régionale Nord de France sont au nombre de 63. Au 31 décembre 2006, la somme de leurs résultats atteint 6,1 M€.

▪ L'assurance des biens et des personnes

La **S.A. MRA** a pour objet de pratiquer toutes opérations d'assurance relevant du régime IARD telles qu'elles ressortent de la classification par branches et sous-branches visées par les dispositions des articles L310-1, L321-1 et R321-1 du code des Assurances. Les contrats d'assurances de la S.A. MRA sont commercialisés exclusivement dans les guichets du Crédit Agricole Nord de France et font l'objet de conventions de commissionnement. Le pourcentage de contrôle de la Caisse Régionale sur la S.A. MRA est de 77,5%. Le Résultat Net Social de la SA MRA s'élève à 8,0 M€ au 31 décembre 2006.

□ Le pôle Belge

▪ SAS Belgium CA

La **SAS Belgium** est une holding qui détient 50% des droits de vote et 66,7% des intérêts économiques du Crédit Agricole de Belgique. Elle est conjointement détenue par la Caisse Régionale Nord de France (45%), la Caisse Régionale du Nord Est (45%) et par Crédit Agricole SA (10%). Le résultat net social était de 12,8 M€ au 31 décembre 2006.

▪ SA Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole de Belgique est détenue à 22,5% par la Caisse Régionale par l'intermédiaire de la SAS Belgium CA. Le résultat de la part groupe du palier Belge est de 38,3 M€ au 31 décembre 2006.

Le Crédit Agricole de Belgique consolide et détient 100% d'**EuropaBank**, banque spécialisée dans le crédit à la consommation, et 63% de **Keytrade Bank**, spécialiste et leader en Belgique des opérations de bourse et de banque en ligne.

□ Le capital développement

▪ Vauban Finance SA

Société de capital développement qui intervient dans des opérations financières de haut de bilan dans le secteur des PME. La part de détention de Vauban Finance SA est passée de 33,4% à 35,7%.

Le résultat net social de Vauban Finance SA est bénéficiaire de 647 K€ au 31 décembre 2006.

▪ Participex

Société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. La Banque a renforcé sa participation dans la société **Participex** et détient désormais 83,9% de contrôle (+17,2%) et 87,1% des intérêts (+7,5%) de la société Participex.

Le résultat net social de Participex s'élève à 3,4 M€ au 31 décembre 2006.

□ Le pôle immobilier

Dernier né du groupe Nord de France, le pôle immobilier évoluera en 2007 suite à l'acquisition de la SAS JPF fin 2006, propriétaire du Groupe d'agences immobilières Imm-Nord. A ce jour, le pôle immobilier comprend,

- **SAS Créer**
En 2005, la Caisse Régionale a apporté en nature l'intégralité des titres de la société ARCADIA pour la création conjointe de la SAS Créer avec le groupe Hainaut Immobilier. La SAS Créer est entrée dans le périmètre de consolidation en 2006. La part de détention de la CR est de 30%. Son résultat net social est de 334 K€ au 31 décembre 2006.
- **SCI Euralliance**
La SCI Euralliance gère un immeuble de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de 986 K€ au 31 décembre 2006.

Les Participations

Les mouvements significatifs de l'année 2006 sont les suivants :

- Acquisition de la SAS JPF (12M€), holding du Groupe Imm-Nord, deuxième réseau régional, qui compte 37 agences immobilières.
- Augmentation du capital de la SAS Belgium CA (+9 M€).
- Prise de participation à hauteur de 36,5M€ dans la Sacam International (dont 27,5M€ restant à verser en 2007), société regroupant l'ensemble des caisses régionales pour accompagner Crédit Agricole SA dans le développement à l'international du Groupe Crédit Agricole.
- Augmentation de la participation de la banque dans ses filiales de capital développement Participex SA (87,1%) et Vauban Finance SA (35,7%)

Le développement durable

Depuis sa création, le Crédit agricole a accompagné les grandes mutations de l'économie et de la société française, inscrivant ses développements dans une perspective de long terme et dans le respect du principe de proximité. Sa volonté de conquête et ses ambitions sont fidèles aux valeurs d'entreprise et aux valeurs mutualistes qui ont accompagné chaque étape de son histoire et qui ont été le support de ses succès. C'est pourquoi le groupe a inscrit son action, depuis 2005, dans cette nouvelle signature :

« Une relation durable, ça change la vie »

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France s'est toujours montrée proche de son environnement local. Le Crédit Agricole Nord de France s'engage dans la lutte contre le changement climatique en proposant : « ISOLTO, un prêt à taux Zéro pour l'isolation de votre habitation ! ». En partenariat avec la Région Nord Pas de Calais et l'ADEME, le Crédit Agricole Nord de France propose et finance un prêt à taux Zéro pour l'isolation des logements anciens. Le **prêt Isolto permet** aux particuliers d'obtenir des avantages financiers et aussi **de contribuer à la protection de notre environnement et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre**. Il concerne principalement les travaux d'isolation de la toiture. Cette opération s'inscrit dans la politique environnementale et de développement durable menée en Nord Pas de Calais. **La Région** coordonne et anime l'ensemble du projet. **L'ADEME** apporte un soutien technique, en ce qui concerne les économies d'énergie, forte de son expérience avec les **Espaces Infos Energie** du Nord Pas de Calais. Quant au **Crédit Agricole**, il assure la gestion des dossiers de prêt, les moyens financiers ainsi que la prospection de la clientèle. A cela s'ajoute un réseau Régional d'incitation au prêt Isolto à travers les différents territoires et structures intercommunales de la Région où l'on retrouve par exemple la Communauté Urbaine de Dunkerque, ou encore les Parcs Naturels régionaux.

D'autres actions sont menées au niveau de la Caisse Régionale :

- la promotion du Livret de Développement Durable auprès de la clientèle pour favoriser le financement de projets éco-innovant.
- la mise en place d'un projet d'optimisation des courriers à destination de la clientèle afin de réduire les impacts de la consommation de papier sur l'environnement.

Perspectives

Profondément impliquée dans le développement économique de la région, le Crédit Agricole Nord de France confirmera sa place de 1^{er} bancassureur sur son territoire et son ancrage régional en poursuivant ses efforts de développement et d'investissement par :

- la poursuite de son plan de modernisation et de création de nouvelles agences au service de la relation client,
- la mise en oeuvre de sa stratégie immobilière,
- le renforcement des synergies avec son pôle capital développement,
- après le succès de son projet « Client 2006 » né à la suite de la fusion des anciennes Caisses du Nord et du Pas de Calais, Nord de France lancera en 2007 son second projet d'entreprise tourné vers ses clients, ses sociétaires et ses salariés.

Parallèlement, le Crédit Agricole Nord de France, fidèle à ses engagements mutualistes, lance dès février une campagne de développement du sociétariat de ses 63 Caisses Locales.

Résultat financier de la Caisse Régionale

	2006		2005	2004	2003	2002
	après division	avant division				
CAPITAL						
Capital en fin d'exercice en euros	171 194	171 194	170 247	170 247	170 247	170 247
Nombre de parts sociales	26 730 975	5 346 195	5 346 220	5 346 220	5 346 220	5 346 228
Nombre de CCI	15 097 546	3 019 509	2 957 374	2 957 374	2 957 374	2 957 374
Nombre de CCA	14 300 815	2 860 163	2 860 163	2 860 163	2 860 163	2 860 163
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (milliers d'euros)						
Produit net bancaire	551 197	551 197	496 575	466 148	444 010	392 082
Impôts sur les bénéfices	74 673	74 673	72 849	60 175	50 533	35 835
Participation des salariés due au titre de l'exercice	4 912	4 912	4 437	3 270	1 922	408
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	175 273	175 273	157 923	139 290	114 966	106 431
Résultat distribué (1)	29 238	29 238	26 328	24 927	22 600	22 600
RESULTAT PAR TITRES (en euros)						
Parts sociales, CCI ET CCA						
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,12	15,70	14,15	12,48	10,30	9,53
PERSONNEL (en milliers d'euros)						
Effectif moyen (hors intérimaires)	2 488	2 488	2 482	2 582	2 697	2 649
Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement)	103 758	103 758	100 228	92 308	93 555	91 660
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice (hors intéressement)	52 957	52 957	52 508	50 855	49 496	42 382
RATIO DE RENTABILITE						
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	9,28%	9,28%	9,12%	8,62%	7,65%	7,55%
Résultat net / Bilan (ROA)	0,99%	0,99%	1,11%	1,08%	0,98%	0,94%

(1) Distribution du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 6 avril 2007

Composition du Conseil d'administration de la Caisse régionale au 31 décembre 2006

NOM	MANDAT 2006 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
Paul BERNARD	Président
Thierry CALAIS	Vice-Président
Yves COLLETTE	Vice-Président
Dominique DUCROQUET	Vice-Président
Henri MASCAUX	Vice-Président
Bernard PACORY	Vice-Président
André PRUVOST	Vice-Président
Maurice CAFFIERI	Secrétaire
Bertrand GOSSE DE GORRE	Trésorier
Gabriel HOLLANDER	Administrateur membre du Bureau
Guy MARTIN	Administrateur membre du Bureau
Jean-Pierre ROSELEUR	Administrateur membre du Bureau
Bernard BOUTIN	Administrateur
Patrice CALAIS	Administrateur
Jean-Pierre CHAMPAGNE	Administrateur
José DUBRULLE	Administrateur
Henri FONTAINE	Administrateur
Jean-Paul GOMBERT	Administrateur
Anne LAFFINEUR	Administrateur
Alain LECLERCQ	Administrateur
Didier LEFEBVRE	Administrateur
Daniel PARENTY	Administrateur
Didier REQUILLART	Administrateur
Renée-Paule ROBAIL	Administrateur
Philippe TETTART	Administrateur
Philippe TRUFFAUX	Administrateur
Anne-Marie VANSTEENBERGHE	Administrateur
Marie-Madeleine VION	Administrateur

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole S.A. et en accord avec la Commission Bancaire, le périmètre de consolidation du Groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses Locales de Crédit Agricole.

En 2006 les comptes du groupe Crédit Agricole Nord-de-France regroupent la Caisse Régionale Nord de France, ses 63 Caisses Locales, ses filiales SA MRA, le palier Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique, le pôle capital développement avec la SA Vauban Finance et la SA Participex ainsi que, depuis 2006, le pôle immobilier avec la SAS Créer et la SCI Euralliance.

Le tableau ci-dessous présente le **périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France** :

Le Crédit Agricole Nord de France est la société mère du groupe.

Société	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	% d'intégration	% quote-part du résultat
Caisses Locales Nord de France	Intégration globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
S.A. MRA	Intégration globale	77,5%	77,5%	100,0%	77,5%
Crédit Agricole de Belgique SA	Intégration proportionnelle	22,5%	30,0%	30,0%	30,0%
SAS Belgium CA	Intégration proportionnelle	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
Vauban Finance SA	Mise en équivalence	35,7%	35,7%	35,7%	35,7%
Participex SA	Intégration globale	83,9%	87,1%	100,0%	87,1%
SCI Euralliance Europe	Intégration globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS Créer	Mise en équivalence	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%

L'évolution des données financières consolidées s'expliquent principalement par le passage aux normes IAS/IFRS et l'élargissement du périmètre de consolidation :

- Les chiffres 2005 du Palier Belge tenaient compte de l'élargissement du périmètre de consolidation à Keytrade Bank en cours d'année.
- Modification significative de la part détenue dans la SA Participex en 2005 et 2006 : la Banque a renforcé sa participation et détient au 31 décembre 2006, 87,1% de contrôle et 83,9% des droits de vote dans la société Participex.

Aussi, il n'est ici apporté de commentaires que sur certains éléments des comptes qui présentent des spécificités en comparaison avec les évolutions des comptes sociaux de la caisse régionale.

Le Bilan consolidé

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 20 656 M€ en progression de 22,3% par rapport à 2005.

L'Actif

ACTIF (en M€)	2005	2006	Evol 2006/2005
Caisses, banques centrales, CCP	216	194	-10,3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	163	215	32,2%
Instruments dérivés de couverture	31	41	32,1%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 153	2 528	17,5%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 469	16 966	26,0%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	209	179	-14,5%
Compte de régularisation et actifs divers et actifs d'impôts ⁽¹⁾	480	322	-33,0%
Immobilisations, immeubles de placement et particip. dans entr. MEE	98	169	72,7%
Ecart d'acquisition	41	42	1,7%
Total Actif	16 861	20 656	22,5%

Le Passif

PASSIF (en M€)	2005	2006	Evol 2006/2005
Banques centrales ,CCP	0	0	NS
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature	72	103	42,1%
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	11 882	13 512	13,7%
Dettes représentées par un titre	1 753	3 348	90,9%
Comptes de régularisation et passifs divers et passifs d'impôts ⁽¹⁾	373	260	-30,4%
Provisions techniques des contrats d'assurance	49	48	-1,7%
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	296	440	48,6%
Capitaux propres part du Groupe	2 360	2 861	21,2%
Intérêts des minoritaires	76	85	12,0%
Total Passif	16 861	20 656	22,5%

(1) les soldes 2005 d'impôts différés actif et passif ont été compensés, à des fins de comparabilité, au niveau de l'annexe détaillée sur les comptes consolidés.

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes suivants :

- ✓ **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : ils augmentent de 52M€. Cette catégorie de titres, définie par l'IAS 39, enregistre principalement les titres de transaction selon la terminologie française.
- ✓ **Les actifs financiers disponible à la vente** : ils augmentent de 376M€. Il s'agit de la catégorie par défaut définie par la norme 39 qui intègre notamment les titres de placement, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations non consolidés selon la terminologie française.
- ✓ **Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance**: ils diminuent de 30,4M€, principalement liés à la réévaluation du portefeuille de couverture (-9,8M€)
- ✓ **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature**: ils augmentent de 30M€ en 2006 par rapport à 2005. Cette catégorie de passifs financiers concernent uniquement des instruments dérivés de couverture de la Caisse Régionale.
- ✓ **Dettes représentées par un titre** : la Caisse régionale a accru le recours au CDN et BMTN pour refinancer la croissance de ses encours de crédit.

Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	2005	2006	Evol 2006/2005
PRODUIT NET BANCAIRE	581,8	679,8	16,8%
Charges de fonctionnement	-291,0	-310,3	6,6%
Dotations aux amortissements et dépréciations	-13,7	-16,7	22,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	277,1	352,8	27,3%
Coût du Risque	-13,2	-29,7	125,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	263,9	323,1	22,4%
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	0,8	0,5	-27,7%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,6	0,5	-21,9%
Ecart d'acquisition	2,9	0,6	-79,5%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	268,1	324,7	21,1%
Impôts sur les Sociétés	-80,1	-94,5	17,9%
Intérêts minoritaires	-5,0	-5,6	13,3%
RESULTAT NET Part du Groupe	183,0	224,5	22,7%

Avec l'évolution de l'activité et l'extension du périmètre de consolidation, le produit net bancaire du groupe est en forte progression de 16,8 % à 679,8 M€ tandis que les charges de fonctionnement progressent de 6,6 %. L'évolution des dotations aux amortissements et dépréciations (+22%) sont le reflet des investissements de la Caisse régionale dans son réseau d'agences bancaires. En conséquence, le résultat brut d'exploitation progresse de 27,3 % à 352,8M€. L'évolution des risques de contreparties et opérationnels (+126%) est liée à la Caisse Régionale (reprise en 2005 de provisions sur dossiers entreprises et suspens comptables liés à la migration informatique). Le Résultat Net Part du Groupe progresse de 22,7% à 224,5M€

Contribution Nette Par Entité - en M€	2005	2006	Evol 2006/2005
Caisse Régionale Nord de France	159,8	193,5	21,1%
dt Résultat net social de la Caisse Régionale Nord de France	157,9	175,3	11,0%
dt retraitements IAS et Consolidation	1,9	18,2	-
Caisses locales NDF	4,9	4,5	-9,6%
S.A. MRA	4,9	6,0	22,8%
Vauban Finance	0,8	0,4	-41%
Participex SA	4,2	3,2	-23%
Crédit agricole Belge	8,5	15,9	87%
dont Résultat Belgium CA SAS (société Holding)	-0,1	-0,1	145%
dont contribution SA Crédit Agricole (Belgique)	8,6	16,0	86,9%
SCI Euralliance	-	1,0	NS
SAS Créer	-	0,1	NS
Résultat Net Consolidé Part du Groupe	183,0	224,5	22,7%

L'année 2006 a été placée sous le signe du développement pour le groupe Crédit Agricole Nord de France. La contribution par entité au résultat net du groupe en témoigne :

En effet, la contribution nette de la **Caisse régionale Nord de France** augmente de 21,1% à 193,5M€. Cette augmentation est supérieure à la progression du résultat social (+11,0%) de la Caisse Régionale principalement du fait de gains liés à la réévaluation des dérivés de trading (+20,6M€) .

La **contribution nette du Crédit Agricole de Belgique** augmente du fait de la progression de son résultat et du résultat de ses filiales Europa Bank et Keytrade Bank.

La **contribution de la SA Participex** diminue de 23% malgré l'augmentation de la participation de la Caisse Régionale et la croissance du résultat net social de Participex. Cette évolution est totalement imputable aux normes IAS. L'année 2005 avait été marquée par un badwill d'acquisition de 2,9M€ contre 0,6M€ en 2006. La **contribution de Vauban Finance** est en diminution, le résultat étant fortement corrélé aux opérations de haut de bilan réalisées au cours de l'exercice.

La **contribution de la SA MRA** affiche une progression de 1,1M€ liée à une forte progression du résultat net social (+77%).

Enfin, le périmètre de consolidation s'est élargi en 2006 pour intégrer la SAS Créer et la SCI Euralliance.

La gestion des risques encourus par le groupe

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques. Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un **dispositif de limites qui comporte des limites globales validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant et des limites opérationnelles**.

La **gestion du risque bancaire au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est assurée par la direction des risques** qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

Risque de crédit

Le **risque de crédit** désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière

Concernant les crédits, les limites globales fixent le cadre dans lequel l'encours global de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France doit s'inscrire et les limites opérationnelles déterminent le plafond maximum de risque net sur un emprunteur. Ces limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque participent à la maîtrise du risque crédit. Un suivi mensuel de ce risque est réalisé par le Comité des Risques au travers notamment de revues de portefeuille. Les éventuels dépassements de limites opérationnelles font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, **Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.**

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, la Caisse régionale, présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (en général à 50%).

La Caisse régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50% de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Le montant des dossiers en cours avec Foncaris est de 695 millions d'euros au 31/12/2006.

Risque de marchés

Le **risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché entre dans les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, **des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration.** De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une **estimation de la perte financière potentielle maximale** relative à ce risque est réalisée chaque mois selon un scénario catastrophe, afin de mettre en évidence les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

Risque de taux

Le **risque de taux** correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt .

Le **suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps.** L'outil utilisé est le logiciel Cristaux diffusé par Crédit Agricole S.A. Les limites retenues pour la Caisse régionale Nord de France sont celles préconisées par le Groupe.

Risque de prix

Le **risque de prix** résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est assujettie à l'adéquation des fonds propres, au titre de ses activités de marché.

Risque de liquidité et de financement

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le **risque de liquidité est suivi mensuellement**, conformément à la réglementation, par le service Trésorerie de la Direction Financière.

La gestion du risque de liquidité s'inscrit dans le respect des normes du Groupe Crédit Agricole. Afin de suivre le risque de liquidité à moyen et long terme, une impasse de liquidité intra-groupe, calculée trimestriellement, fait l'objet d'une présentation au Comité Financier.

De plus, **des limites ont été mises en place pour suivre le risque de liquidité et de refinancement**. Sur l'exercice 2006, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de Casa
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de titres de créances négociables	Plafond en M€
CDN	2 000
BMTN	1 000

Coefficient de liquidité supérieur à 130% (conformément au Groupe) : au 31/12/2006, il ressort à 299%.

Coefficient de fonds propres et ressources permanentes supérieur à 60% (conformément à la Commission Bancaire) : le dernier coefficient calculé sur base sociale en décembre 2006 ressort à 110%.

**Rapport du Président
du Conseil d'Administration**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DE
SECURITE FINANCIERE**

- Exercice 2006 -

(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68)

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Le présent rapport a été présenté au Conseil lors de sa séance du 19/02/2006.

Enfin, l'organisation retenue par la Caisse régionale concernant son organe de direction est conforme aux recommandations générales émises par la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

* * *

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil

1.1 Présentation du Conseil

La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'administration composé de 28 membres élus par l'Assemblée générale des sociétaires. Le 10 avril 2006 un nouveau Président a été élu, quatre administrateurs ont quitté le Conseil d'administration et cinq l'ont intégré (cf liste nominative dans le rapport annuel). Les administrateurs se répartissent géographiquement de manière équilibrée entre le département du Nord (14), celui du Pas de Calais (13) et la Belgique (1 – Administrateur indépendant). L'âge maximum des administrateurs est de 67 ans et l'âge moyen de 57 ans. Ils sont élus pour une période de trois ans, avec un renouvellement par tiers chaque année.

Le 11 décembre 2006, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a entériné un projet d'élargissement du sociétariat des Caisses locales. La période de souscription des parts sociales s'étendra du 1er février 2007 au 31 décembre 2016. Les enjeux de ce programme d'émission de parts sociales sont pour les Caisses locales d'élargir le sociétariat, en dissociant notamment l'acte de souscription de parts sociales de l'octroi de crédits, et pour les clients de participer étroitement au développement de leur banque.

Cette offre au public de parts sociales émises par les Caisses locales comporte trois objectifs principaux :

- ✓ accroître le nombre de sociétaires,
- ✓ diversifier le sociétariat par tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle,
- ✓ conforter le capital social des Caisses locales.

Le Conseil se réunit mensuellement hors mois d'août et statue à la majorité simple.

Chaque année, il élit son Président et constitue son Bureau composé de 12 membres du Conseil qui se réunit de 3 à 4 fois par mois. Ce Bureau a vocation à préparer les décisions qui vont être soumises au Conseil d'Administration et gère, le cas échéant, les affaires courantes nécessitant une prise de position rapide qui sera validée ultérieurement en Conseil d'administration.

1.1.1 Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur élaboré par le Conseil d'administration précise les règles de fonctionnement des instances de la Caisse régionale, à savoir le Conseil d'administration, le Bureau du Conseil et les Comités des prêts. Ce règlement intérieur est établi ou modifié par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

Le Conseil s'est réuni à 14 reprises au cours de l'année 2006. Les thèmes principaux abordés portent sur :

Thèmes	Fréquence des thèmes lors des conseils
Informations Financières	17
Prises de Participation / International	14
Activités commerciales	13
Risques et limites	13
Contrôle interne et audits externes	10
Animation des Caisses locales	8
Administration de la Caisse Régionale	7

Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité de l'ordre de 85%. Lors des réunions, le Conseil est périodiquement informé par l'exécutif des engagements de la Caisse régionale ainsi que de sa situation financière, notamment au travers de la présentation trimestrielle des comptes sociaux et semestrielle des comptes consolidés.

Dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse régionale, les membres du Conseil d'administration sont déclarés initiés permanents sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement (CCI). Seuls le Président et les Vices-Présidents sont déclarés initiés permanents sur le titre Crédit Agricole S.A.. Tous doivent impérativement respecter des fenêtres d'ouverture pour effectuer des transactions sur ces deux valeurs, que ce soit pour leur propre compte ou dans le cadre d'un mandat confié.

Au-delà, en tant que mandataires sociaux, ils ont été informés de l'obligation de déclaration sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, au moyen d'un communiqué, des opérations réalisées sur le titre CCI dès que le seuil réglementaire de 5 000 euros est dépassé.

1.1.2 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Des conventions réglementées et déclarables ont été conclues entre la Caisse régionale et notamment ses filiales et Caisses locales.

Concernant les filiales, une seule convention réglementée existe à fin 2006. Elle concerne un prêt à titre gratuit d'actions de Participex S.A. à des représentants de la Caisse régionale.

Dans le cadre de l'octroi de prêts aux administrateurs de la Caisse régionale, les personnes concernées ont été invitées à ne pas participer à la délibération et n'ont pas pris part au vote.

Il est à noter que les caractéristiques des conventions sont retranscrites dans les procès verbaux du Conseil d'administration qui sont adressés aux commissaires aux comptes.

1.1.3 Principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la Convention Collective des Cadres de Direction de Caisses régionales :

- ✓ la rémunération du Directeur Général comprend une partie fixe définie conventionnellement sur la base d'un nombre de points et une partie variable,
- ✓ les avantages en nature du Directeur Général portent sur un logement et un véhicule de fonction.

Les principes et les règles arrêtés pour déterminer l'indemnité compensatrice de temps passé du Président de la Caisse régionale sont fixés dans le cadre établi par l'article L 512-36 du Code monétaire et financier.

1.2 Présentation des comités

Le Comité des prêts composé de membres du Bureau du Conseil d'administration et de représentants de la Direction Générale est chargé d'examiner les demandes de prêts. Il se réunit selon une périodicité hebdomadaire pour décider de l'octroi ou non des crédits qui dépassent la délégation des trois Directeurs en charge des Crédits (Particuliers – Agriculteurs & Professionnels - Entreprises).

Concernant les comptes et l'audit interne, le Directeur Financier et le Directeur des Risques et du Contrôle, en représentation de l'ensemble des fonctions de Contrôle Interne, rendent régulièrement compte au Conseil d'administration du suivi de leurs activités respectives, en présence des deux Commissaires aux comptes. Ces derniers ont été nommés par l'Assemblée générale du 27 juin 2002 sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans, suite à l'appel d'offre opéré dans le cadre de la fusion des deux ex-Caisses régionales du Nord et du Pas de Calais.

1.3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général à qui il délègue, pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'Assemblée générale, tout ou partie de ses pouvoirs.

En date du 27 juin 2002, le Conseil d'administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de la Caisse régionale. Par ailleurs, ont été définies, lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2006, les délégations du nouveau Directeur Général Adjoint (J.Durand, nommé en octobre 2005).

En matière de distribution de crédit, une délégation financière a été donnée pour accorder des crédits dans le cadre d'un plafond d'encours, par entité emprunteuse, quel que soit le marché, à concurrence de 8 millions d'euros.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent au travers du Comité des prêts.

2. Procédures de contrôle interne

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Cette définition et les principes qui en découlent sont en cohérence avec les travaux du groupe de Place menés sous l'égide de l'AMF.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- ✓ performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- ✓ connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- ✓ conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- ✓ prévention et détection des fraudes et erreurs,
- ✓ exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole, afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

2.1 Textes de référence en matière de contrôle interne

Le contrôle interne s'appuie sur des références internationales émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Il se fonde aussi sur des références légales et réglementaires, telles que celles issues :

- ✓ du Code monétaire et financier,
- ✓ du règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissements,
- ✓ du recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF),
- ✓ du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Groupe Crédit Agricole a développé son propre cadre de références qu'il actualise régulièrement.

Il s'agit :

- ✓ des recommandations formulées périodiquement par le Comité Plénier de contrôle interne des Caisses régionales,
- ✓ du Corpus et des procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents actualisés régulièrement par le Groupe Crédit Agricole S.A.,
- ✓ la Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Concernant ses propres références, au travers de la formalisation de guides de procédures et de contrôles, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France poursuit la mise en œuvre de son dispositif de contrôle interne, en s'appuyant notamment sur les synergies existantes entre le contrôle interne et la démarche « risques opérationnels ».

Par ailleurs, afin de rappeler l'organisation et les responsabilités des différents acteurs du contrôle interne au sein de la Caisse régionale, la Charte de contrôle interne a été réactualisée en décembre 2006 et diffusée à l'ensemble des salariés de la Caisse régionale.

De plus, les procédures appliquées au sein de la Caisse régionale sont disponibles sur l'intranet et régulièrement actualisées.

Enfin, les dispositions générales relatives à la déontologie professionnelle et les règles s'appliquant au personnel sensible sont rappelées dans le règlement intérieur de la Caisse régionale.

2.2 Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

2.2.1 Principes fondamentaux

En conformité avec l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02, l'organisation et le fonctionnement du dispositif de Contrôle Interne ont été adaptés.

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- ✓ la couverture exhaustive des activités et des risques,
- ✓ la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- ✓ une définition claire des tâches,
- ✓ une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- ✓ des délégations formalisées et à jour,
- ✓ des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- ✓ des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- ✓ des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- ✓ un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1er » et « 2ème » degrés) et des contrôles périodiques (3ème degré), décrits plus loin.

2.2.2 Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, trois responsables distincts du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés (P.V. du Conseil du 13 mars 2006, lettre à l'Organe central du 15 juin 2006), dans le cadre des récentes évolutions réglementaires (arrêté du 31 mars 2005, en vigueur depuis le 1er janvier 2006).

Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

2.2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise.

A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2006 sera présenté au Conseil d'administration du 16/04/2007 et sera transmis aux Commissaires aux comptes. Une présentation des missions réalisées par les différentes instances depuis la séparation des fonctions de Contrôle a été effectuée lors du Conseil d'administration du 11/12/2006.

2.2.4 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il en détermine les objectifs annuels. Il fixe les limites globales pour la maîtrise des risques de toute nature sur proposition du Directeur Financier, du Directeur des Risques, des trois Directeurs en charge des Crédits.

Lors des Comités Financiers, il apprécie la mesure des risques de marché, de taux d'intérêt global et de liquidité et analyse, à l'occasion des Comités des Risques, l'évolution des risques sur les différents marchés et les résultats des revues de portefeuille.

Il s'assure, lors des Comités de Contrôle Interne trimestriels, que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent destiné à vérifier son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier ainsi que des mesures correctrices proposées.

2.2.5 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales ou participations porteuses de risques (S.A. MRACA, CREDIT AGRICOLE BELGE, PARTICIPEX S.A., VAUBAN FINANCE S.A., CREDIT AGRICOLE TITRES, ...), pour se garantir un reporting des résultats de leur contrôle interne, afin de permettre une connaissance consolidée des activités, des risques et des contrôles existants au sein de ces entités.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. La période de souscription des parts sociales s'étendra du 1er février 2007 au 31 décembre 2016. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Caisses locales affiliées.

3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

3.1 Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Nord de France a défini pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte des limites globales validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant et des limites opérationnelles.

Concernant les crédits, une limite globale fixe le cadre dans lequel l'encours global de la Caisse régionale doit s'inscrire et les limites opérationnelles déterminent le plafond maximum de risque net sur un emprunteur.

Ces limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque participent à la maîtrise du risque crédit. Un suivi mensuel de ce risque est réalisé par le Comité des Risques au travers notamment de revues de portefeuille. Les éventuels dépassements de limites opérationnelles font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché entre dans les normes déterminées par Crédit Agricole S.A.. Des limites par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration le 15 janvier 2007. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une estimation de la perte financière potentielle maximale est réalisée chaque mois ainsi qu'un scénario catastrophe (conformément aux préconisations de CAsa), afin de mettre en évidence les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

Le suivi du risque de taux se fait chaque trimestre par la méthode des gaps. L'outil utilisé est le logiciel Cristaux diffusé par Crédit Agricole S.A.. Les limites retenues pour la Caisse régionale Nord de France sont celles préconisées par le Groupe.

Le risque de liquidité est suivi mensuellement par le service Trésorerie. La gestion de ce risque s'inscrit dans le cadre des normes Crédit Agricole S.A.. Par ailleurs, la Caisse régionale s'est fixée ses propres limites d'émission de CDN et BMTN.

Fin 2005, a été créé au sein du service Trésorerie, un middle office en charge, notamment, de la surveillance des risques et de la production des informations à destination de diverses entités internes. Cette activité de middle office a été rattachée au Directeur Financier lors du quatrième trimestre 2006. De plus, afin d'assurer la séparation des fonctions de back et front office au sein de ce service, le back office a été transféré au service Comptabilité au cours du premier trimestre 2006.

Au-delà, depuis janvier 2004, la mise en place au sein de la Caisse régionale de la réforme financière a eu pour impact la mise en œuvre d'une politique de refinancement qui repose sur trois principes :

- gérer le risque de liquidité à court terme et à moyen terme,
- assurer le refinancement de la Caisse régionale au moindre coût grâce à la collecte de produits, aux emprunts réalisés auprès de Crédit Agricole S.A. sous forme d'avances globales et aux émissions de CDN et BMTN effectuées sur le marché monétaire,
- optimiser la marge de transformation en se dotant d'indicateurs de mesure et de limites internes.

3.2 Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services, unités et agences sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité lui est également rattaché.

Un compte rendu des principaux reportings est repris dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Le contrôle interne de la Caisse régionale, exercé de manière continue durant l'année 2006, repose sur trois niveaux de contrôles qui se définissent ainsi :

- les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, de s'assurer du respect des directives fixées, ainsi qu'aux fonctions spécialisées d'exercer leur surveillance (contrôle Risques Crédit, contrôle Comptable, contrôle de la Conformité),
- les contrôles périodiques exercés par le Service Audit et Contrôle Périodique de la Caisse régionale.

Au niveau des agences :

Les contrôles au premier degré sont réalisés de manière continue par les agences et les centres d'affaires au moyen d'un guide de contrôle. Dans ce cadre, les anomalies détectées font l'objet de plans d'actions correctrices suivis par l'encadrement de proximité.

Ce guide est adressé semestriellement à l'unité Risques Opérationnels et Contrôles qui en exploite les résultats afin d'établir un reporting auprès du Responsable des Contrôles Permanents de la Caisse régionale, du Comité de Contrôle Interne ainsi que du Conseil d'administration.

Par ailleurs, une vérification de la cohérence des réponses apportées est réalisée par le service Audit et Contrôle Périodique dans le cadre de ses missions de contrôle.

Au niveau du siège :

A fin 2006, l'ensemble des services opérationnels avait positionné leurs contrôles aux 1^{er} & 2nd degrés. Parallèlement, la quasi-totalité de ces mêmes services a été dotée d'un outil informatique de reporting incluant la gestion de leur plan de contrôle.

Cet outil permet à l'unité Risques Opérationnels & Contrôles d'exploiter semestriellement les données quantitatives et qualitatives qui y sont enregistrées afin d'en adresser un reporting au Responsable des Contrôles Permanents de la Caisse régionale.

Au niveau des caisses locales :

Dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur l'administration et la gestion des Caisses Locales, les contrôles opérés sur ces dernières portent essentiellement sur les aspects réglementaires et sur le respect des procédures internes.

Un guide de contrôles permet de formaliser les vérifications opérées par les secrétaires des Caisses locales. Celui-ci fait l'objet d'un reporting annuel adressé au Responsable des Contrôles Permanents.

3.3 Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

⇒ *La sécurité du système d'information de la Caisse régionale*

Le Système d'Information de la Caisse régionale Nord de France est intégré au GIE Comète dont font partie quatre autres Caisses régionales (Oise, Charente Maritime Deux-Sèvres, Charente-Périgord et Normandie-Seine). La production informatique en est info-gérée par la Société IBM.

L'essentiel de la sécurité informatique est confié au Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) nommé au sein du GIE Comète. Celui-ci travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes.

Le contrôle annuel du niveau de conformité du système a été réalisé, conformément aux obligations contractuelles, par l'info-gérant. Celui-ci ne révèle pas de points négatifs significatifs.

Au delà, dans le cadre de leur mission, les Commissaires aux comptes ont réalisé un audit sur les procédures de contrôles informatiques au sein du GIE Comète et de la Caisse.

⇒ *Le déploiement et les tests de plans de continuité d'activités, y compris les plans de secours informatiques (en application du règlement CRBF 2004-02)*

En ce qui concerne les Plans de Continuité d'Activités, des procédures ont été formalisées, relatives à l'interruption de processus en cas de survenance :

- d'un sinistre sur le système informatique info-géré.
- d'un sinistre immobilier,
- de l'indisponibilité d'acteurs.

D'autre part, un groupe de travail national sur « PCA transverses », initié en juin 2006, a permis la définition des processus considérés comme essentiels par le groupe Crédit Agricole. Ceux-ci feront l'objet de travaux de formalisation en 2007.

Enfin, deux tests ont été réalisés en 2006 :

- un test de gestion de crise SBFI (Services Bancaires et Financiers sur Internet) le 26 juin 2006,
- un test de Plan de secours informatique avec CA Titres, réalisé par la Caisse régionale de Normandie Seine pour le GIE, le 15 octobre 2006.

Toutes ces actions ont été menées en lien avec les travaux issus de la cartographie des Risques Opérationnels réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif « Bâle II ».

⇒ *L'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées*

Une actualisation des contrats de sous-traitance et une mise à niveau des procédures de contrôle de ces procédures ont été engagées.

⇒ *La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.*

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.. Lorsque les axes d'amélioration sont identifiés, ceux-ci font l'objet d'un plan de mise en conformité.

3.4 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

3.4.1 Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information Comptable et financière

La Direction Financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable, adoptée le 16 mai 2005, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

3.4.2 Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

3.4.3 Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A..

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

Depuis fin 2005 et conformément aux recommandations du Groupe, la Caisse régionale a adapté ses procédures de traitement de la consolidation afin d'élaborer des états financiers conformes aux normes IFRS.

En 2006, la Caisse régionale a engagé des actions de sécurisation de ses processus, dans le cadre du Projet comptable 2006-2008 du Groupe Crédit Agricole. Elle utilise notamment depuis septembre le nouveau logiciel PYRAMIDE sur lequel a basculé le Groupe pour produire ses comptes consolidés.

3.4.4 Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale, font l'objet d'une réconciliation avec les données comptables et sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

3.4.5 Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a poursuivi en 2006 des travaux de réorganisation du contrôle permanent comptable, afin de dimensionner le dispositif en conséquence : rédaction des modes opératoires par comptabilité auxiliaire, périodicité et formalisation des contrôles, vérification des enregistrements des contrats d'instruments financiers dérivés.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assuré par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2ème degré 1er niveau exercés par la Direction Financière,
- contrôles de 2ème degré 2ième niveau exercés par le responsable des contrôles comptables.

Cette évaluation permettra en 2007 au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale la définition d'actions correctives à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de poursuivre la sécurisation de l'ensemble du dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement, notamment à l'occasion des Comités de Contrôle Interne, au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux de structuration du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

3.4.6 Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale leurs observations relatives à l'information comptable et financière.

3.5 Contrôle périodique

Le service Audit et Contrôle Périodique, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluri-annuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Audit et Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Les conclusions des missions sont présentées trimestriellement au Comité de Contrôle Interne et semestriellement au Conseil d'administration.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles. Durant l'année 2006, la Caisse régionale s'est particulièrement attachée à renforcer ses processus de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques dans le cadre de la prochaine entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II ». Elle a de plus achevé sa réorganisation des fonctions de contrôle afin d'être en conformité avec le règlement 97-02 modifié, et ce notamment par le renforcement de l'indépendance et de la spécialisation des fonctions de contrôle.

Le Président du Conseil d'administration,

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE**

Nom de la Caisse locale :	Adresse	Code postal
AIRE-sur-la-LYS	1 à 5 rue d'Arras	62922 AIRE-sur-la-LYS Cedex
ARDRES / AUDRUICQ	9 Place Belle Roze	62610 ARDRES
ARLEUX	34 rue Fily	59151 ARLEUX
ARMENTIERES	32 place Saint Vaast	59280 ARMENTIERES
ARRAS	19 Grand Place	62000 ARRAS
AUBERCHICOURT	7 place Jean Jaurès	59580 ANICHE
AUBIGNY / TINCQUES	2 Place du Manoir	62690 AUBIGNY-en-ARTOIS
AULNOYE AYMERIES	17 rue Jean Jaurès	59620 AULNOYE
AVESNES / BEAUMETZ	77 Grand Rue	62810 AVESNES-le-COMTE
AVESNES sur HELPE	4 rue Vauban	59440 AVESNES sur HELPE
BAILLEUL	16 rue d'Ypres	59270 BAILLEUL
BAPAUME / BERTINCOURT	16 route de Douai	62450 BAPAUME
BAVAY	40 rue Pierre Mathieu	59570 BAVAY
BERGUES	26 rue nationale	59380 BERGUES
BETHUNE	159 place Joffre	62401 BETHUNE
BONDUES - MARCQ	1906 avenue De Gaulle	59910 BONDUES
BOUCHAIN	26 esplanade Charles de Gaulle	59111 BOUCHAIN
BOULOGNE	85 boulevard Mariette	62311 BOULOGNE-sur-MER
BOURBOURG	13 rue Pasteur	59630 BOURBOURG
BRUAY-en-ARTOIS	76 rue Jules Guesde	62700 BRUAY-la-BUISSIERE
BUCQUOY /PAS	18 Grand Place	62760 PAS-en-ARTOIS
CALAIS	77 boulevard Lafayette	62102 CALAIS
CAMBRAI	27 rue de Nice	59400 CAMBRAI
CARNIERES	9 rue Karl Marx	59129 AVESNES lez AUBERT
CASSEL	61 rue Moeneclaey	59670 CASSEL
CLARY	11 rue Gambetta	59540 CAUDRY
CONDE sur l'ESCAUT	47 rue Gambetta	59163 CONDE sur l'ESCAUT
CYSOING	42 rue Léon Gambetta	59830 CYSOING
DESVRES	10 rue des Potiers	62240 DESVRES
DOUAI	179 rue de Paris	59505 DOUAI
FREVENT	2 place Jean Jaurès	62270 FREVENT
GUINES	29 rue Clémenceau	62340 GUINES
HAUT PAYS	25 place Jean Jaurès	62380 LUMBRES
HAZEBROUCK	5 rue de l'Eglise	59190 HAZEBROUCK
HENIN /CARVIN /DOUVRAIN	16 rue du 8 Mai	62220 CARVIN
HESDIN	1 place d'Armes	62140 HESDIN
LA BASSEE	5 rue du Général Leclerc	59480 LA BASSEE
LE CATEAU	36/38 rue Jean Jaurès	59360 LE CATEAU
LE QUESNOY	8/10/12 rue Henri Weibel	59530 LE QUESNOY
LENS / AVION	34 place Jean Jaurès - BP 324	62334 LENS CEDEX
LILLE	71-73 rue nationale	59000 LILLE
LILLERS	9 rue du Commerce	62193 LILLERS Cedex
MARCHIENNES	41 rue Pasteur	59490 SOMAIN
MARCOING	15 rue de la République	59159 MARCOING
MARQUISE	12 rue Pasteur	62250 MARQUISE
MAUBEUGE	40 avenue de France	59600 MAUBEUGE
MERVILLE	11 rue des Capucins	59660 MERVILLE
MONTREUIL /s MER	32 place du Général de Gaulle	62170 MONTREUIL-sur-MER
ORCHIES	1 place Léon Gambetta	59310 ORCHIES
PERNES en ARTOIS	29 Grand Place	62550 PERNES-en-ARTOIS
PONT à MARCQ	102 rue nationale	59710 PONT à MARCQ
QUESNOY sur DEULE	3 rue du Général Leclerc	59890 QUESNOY sur DEULE
SAINT AMAND les EAUX	34 rue d'Orchies	59230 SAINT AMAND les EAUX
SAINT OMER	26 place Foch	62505 SAINT-OMER
SAINT POL	4 place de Verdun	62130 SAINT-POL-sur-TERNOISE
SECLIN	31 place du Général de Gaulle	59113 SECLIN
SOLESMES	53 rue de la République	59730 SOLESMES
STEENVOORDE	33 place Norbert Segard	59114 STEENVOORDE
TRELON	7/9 rue Saint-Louis	59610 FOURMIES
VALENCIENNES	15 avenue d'Amsterdam	59300 VALENCIENNES
VILLENEUVE d'ASCQ	30 boulevard du Comte de Montalembert	59650 VILLENEUVE d'ASCQ
WATTRELOS	40 rue Carnot	59150 WATTRELOS
WORMHOUT	42 place du Général de Gaulle	59470 WORMHOUT

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le rapport du Président**

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 15 mars 2007

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Mazars et Guérard

Pascal Brouard

Associé

Michel Barbet Massin

Associé